



**Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes
Comité Départemental de l'Ain**

**Siège Social : 67 Avenue Jean Jaurès - 01000 Bourg en Bresse
N° SIRET 44 119 748 000 011 --- Code APE/NAF 926C**



Compte-rendu de la réunion du Comité directeur du 20/07/2021,
3ème réunion du mandat.

Membres présents, par ordre alphabétique :

BIGOT R., BOUVARD J., CARNEIRO DA SILVA D., DIDIER N., GAILLETON S., GERMAIN M.,
LACROIX J-C., MALLET G., SABELLI G., TRILLIAT G.,
VERNE J-F., VIOLLET É.

Membres absents excusés : DAVID A., LEFEVRE S.

L'ordre du jour était le suivant :

- Lecture du courrier et courriels,
- Approbation du CR de la réunion du 8 mai 2021,
- Retour sur les championnats départementaux,
- Retours sur les championnats de France,
- Retour sur le congrès régional,
- Retour sur les CDC et Coupe de France,
- Point financier, recettes et dépenses,
- Formation BF 3,
- Point sur les licences,
- Point sur le matériel informatique,
- Rapports des Commissions,
- Questions diverses.

Principalement relatifs aux envois des résultats des compétitions sportives, les courriels amènent de nombreuses questions, notamment sur les concours annexes aux championnats départementaux. Il est bien **dit, écrit** et **approuvé** par l'A.G du 28 février 2021 à Pont de Vaux, que tous les concours annexes, mais non obligatoires, aux championnats départementaux sont des concours officiels, devant se dérouler dans la même formule que le championnat, sauf pour l'individuel et le jeu provençal. A cet effet les résultats sportifs doivent être envoyés au responsable du classement. Pour ce faire, en fin de concours, cliquer sur **impression**, puis **résultats Arbitre**, enregistrer la fiche, la renseigner quant à la date, Club organisateur etc... et **l'envoyer par courriel en pièce jointe au responsable** du classement. C'est seulement cette fiche qui doit être envoyée et rien d'autre.

Parmi les courriels reçus figure la candidature de Culoz, pour l'organisation de l'A.G du 27/11/2021.
Candidature de Replonges pour l'organisation du X 3 vétérans en 2022.
Candidature de Miribel pour l'organisation du X 3 promotion 2022.
FFPJP, suppression de l'obligation du certificat médical pour l'obtention de la licence pour les mineurs.

J-C. Lacroix, prise d'un rendez-vous avec l'UNSS.

MMA, déclaration de sinistre pour donner suite à l'accident de JC. Lacroix, au retour du championnat X 2 mixte de St Benoit.

FFPJP, CR de la réunion du Comité directeur fédéral de juin 2021.

FFPJP, annulation des championnats d'Europe d'Albertville.

DTN, Lagnieu et St Jean le Vieux toucheront la subvention de l'Agence nationale du sport.

Le CR de la réunion du 8 mai est approuvé à l'unanimité des Membres présents.

Les championnats départementaux ont été très bien organisés, bien que les mesures sanitaires n'aient pas toujours facilité le travail des Clubs.

Le Comité directeur les en remercie vivement.

Il reste cependant une amélioration à apporter par certains organisateurs, concernant les articles **17 et 18** du contrat d'organisation, qui est signé **par le Président du Club**, qui ne peut donc être méconnu.

C'est aussi un des critères retenus pour l'attribution ou non d'un qualificatif pour les années suivantes.

Les championnats de France organisés jusqu'à ce jour (25/07/2021), X 3 vétérans, X 3 promotion, X 3 féminines, ont vu toutes nos équipes éliminées lors des parties de poules.

En X 3 seniors masculins, le 24/07/2021 une seule équipe sur nos deux qualifiées sort des poules et s'incline à la première partie.

L'A.G du Comité régional avait eu lieu en Visio conférence, était dirigée par le futur Président, et notre représentant n'a pas eu de réponse à ses questions posées.

Pour la Coupe de France et les CDC, que devons-nous penser ?

- manque d'information pour des nouveaux responsables dans les Clubs, nous nous tenons à leur disposition,
- manque de motivation de bénévoles
- manque de sérieux et de responsabilité, certainement,

mais pour la Personne qui enregistre les résultats ce n'est plus tenable.

Il a fallu faire une réunion de la Commission, et bien à regret sanctionner certains organisateurs.

Pour la Coupe de France, (idem Coupe départementale) c'est un Club qui reçoit un autre Club.

Une fois la rencontre terminée, il suffit **au Club victorieux** de mettre la feuille de match **imprimée recto/verso** dans une enveloppe et de l'envoyer **par courrier postal**, et non plus en pièce jointe à un courriel, dans le délai imparti. C'est encore plus simple.

Pour les CDC, c'est le Club organisateur **et lui seul** qui collecte les feuilles de match, **imprimées recto/verso** et les envoie à la responsable de la Commission, toujours dans les délais impartis.

La Trésorière nous donne lecture des recettes réalisées à ce jour, pour un montant globale de **85028,34€**

Les dépenses elles, s'élèvent à **12772,00€**

J-C. Lacroix avait été inscrit par l'ex-Présidente à une formation en vue de passer l'examen d'éducateur 3^{ème} degré.

Si le Comité directeur n'est pas contre l'idée de l'aider financièrement, il convient d'attendre d'avoir des précisions quant au budget réel que cela représentera.

D'autres possibilités d'aide, vers d'autres organismes lui ont également été conseillées.

Pour 2021, le CD 01 enregistre **2318 licences**, ce qui représente **80%** du nombre de licences de 2020.

Les nouveaux ordinateurs ont été reçus, il restera à contacter MBI pour les paramétrer au photocopieur.

Les responsables des Commissions font un résumé succinct de leurs travaux.

Le plus dur à entendre est la **démission de la Commission des féminines de Jocelyne Bouvard**.

L'on peut dire que c'est une grande perte pour cette Commission, et que nous lui devons moult remerciements pour son engagement et sa disponibilité.

Le tour de table relatif aux questions diverses n'amène aucun commentaire particulier.

Il est alors procédé aux tirages au sort des rencontres de la Coupe de France et de la Coupe départementale.

Les résultats seront transmis par R. Bigot aux Clubs concernés.

La prochaine réunion du Comité directeur est fixée au ~~lundi 13 août à 18h30.~~ **Lundi 13 septembre à 19h00**

Un en-cas sera prévu, car à l'heure où la réunion débute et celle à laquelle elle finit, nous prive d'un repas.

Le Président du CD 01 FFPJP

President en congé, mais ayant lu et accepté le CR

Nicolas DIDIER

Le Secrétaire général



Georges MALLET.